



Mairie du Vigan
Hôtel de ville – place Quatrefoies de Laroquète 30120 Le Vigan
Décision du Maire n°26dm056

Décision du Maire n°26dm056

Objet : Diagnostic RADON dans le cadre de la convention de mandat de la SPL 30 pour la rénovation du groupe scolaire Jean Carrière

Le Maire de Le Vigan

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la convention de mandat signée en mai 2025, par laquelle, la mairie du VIGAN a décidé de déléguer à la SPL 30 le soin de faire réaliser toutes les études préalables au projet de rénovation et restructuration du groupe scolaire Jean Carrière et la rénovation de la cantine, en son nom et pour son compte, et de lui conférer à cet effet le pouvoir de le représenter pour l'accomplissement des actes juridiques relevant des attributions du Maître de l'ouvrage ;

Considérant que la SPL30 est mandataire de cette opération en vertu de la convention de mandat susvisée et qu'à ce titre, elle est chargée de la passation desdits marchés ;

Vu, le rapport d'analyse des offres réalisé par la SPL 30 ;

Considérant que la procédure de consultation répond aux dispositions de la convention de mandat (Art.2) ;

Considérant que l'offre respecte l'enveloppe financière ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

DÉCIDE

D'autoriser le représentant de la SPL 30, en sa qualité de mandataire de la Commune du VIGAN, à notifier le marché pour la mission DIAGNOSTIC RADON pour la programmation et le suivi de l'opération de rénovation et restructuration du groupe scolaire Jean Carrière et la rénovation de la cantine du VIGAN, découlant de la présente consultation, à ;

SOCIETE	Montant € HT
SOCOTEC ENVIRONNEMENT Agence Environnement Méditerranée Mesures Imm. Le Rifkin – ZAC du Petit Arbois Avenue Louis PHILIBERT 13100 AIX-EN-PROVENCE	2 475,00 € HT

Fait en l'Hôtel de Ville de Le Vigan, le 18/09/2026

Transmise en Préfecture le 21/09/2026

Publiée le 21/09/2026

Par Délégation du Conseil Municipal
Le Maire
Sylvie ARNAL

